



# L'affaire Papon

Les Chroniques du Nouvel ordre mondial sur Radio libertaire ont consacré le mardi 28 janvier une émission à l'affaire Papon, dont nous proposons ici une brève synthèse.

**M**AURICE PAPON A ÉTÉ secrétaire général de la préfecture de la Gironde de juin 1942 à août 1944. Depuis quinze ans, les parents de quelques-uns des 1690 juifs envoyés à Auschwitz entre 1942 et 1944 attendent son procès. Depuis quinze ans, les procédures étaient constamment bloquées.

Cet ancien ministre du budget de Giscard d'Estaing a aussi été préfet de police de Paris entre 1958 et 1967, notamment lors de la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris, qui fit plusieurs centaines de morts et celle de Charonne du 8 février 1962 qui fit 9 morts.

Aujourd'hui, après une interminable procédure, les magistrats semblent persuadés de l'entière responsabilité de cet ancien fonctionnaire de Vichy chargé du « service des questions juives » dans l'envoi de huit convois de déportés sur dix partis de Bordeaux entre juillet 1942 et mai 1944. 1690 juifs ont été internés au camp de Mérignac, puis transportés à Drancy avant d'être dirigés vers des camps d'extermination. Deux convois

sont exclus de l'accusation... parce qu'il n'y a pas de parties civiles.

Michel Slitinsky, interviewé à plusieurs reprises sur Radio libertaire, milite depuis des années pour que le procès ait lieu. Ce sont des policiers français qui sont venus arrêter sa famille en octobre 1942. Michel réussit à s'échapper. Il rejoint le maquis du MUR en Auvergne.

En 1961, à l'occasion de la polémique qui a suivi l'affaire du métro de Charonne - Papon est alors préfet de police de Paris - Slitinsky découvre que ce dernier a été secrétaire général de la préfecture de la Gironde.

En 1975 il découvre dans les archives départementales de la Gironde des dizaines de documents signés de la main de Papon ou de son subordonné du service des questions juives. Il en profite pour recenser le nombre des déportés du département. Le puzzle est reconstitué en 1980, avec 12 000 pièces.

Le 16 janvier 1996 a lieu la première audience publique de l'affaire. Après 16 ans de procédure, Papon sera peut-être enfin jugé pour crimes contre l'humanité devant la cour d'assises de Bordeaux. Depuis 1981 le dossier a été

trois magistrats instructeurs, rempli 42 tomes, sollicité 21 fois la cour d'appel, 5 fois la Cour de cassation.

## Une longue histoire

L'arrêt de la chambre d'accusation de Bordeaux, rendu le 18 septembre dernier, souligne le zèle du secrétaire général de la préfecture dans la déportation de 1690 juifs entre 1942 et 1944, alors qu'il savait qu'ils allaient « inéluctablement à la mort ».

Maurice Papon n'a jamais soutenu l'hégémonie de l'Allemagne, dit son avocat. C'était un « résistant ». Il est également fait état d'un « ordre » donné par Londres aux fonctionnaires : il s'agit en fait d'un message, adressé par le lieutenant-colonel Tissier, le 8 janvier 1942 sur la BBC, aux fonctionnaires et magistrats français leur demandant de rester à leur poste.

On ne peut donc reprocher à Papon d'avoir obéi à un ordre, dit son avocat. Les défenseurs de Papon oublient cependant que le message de Londres demandait aux fonctionnaires de rester en place pour saboter la politique de collaboration, ce qui n'a pas été particulièrement le cas de Papon...

Les lois antijuives prises par Vichy, qualifiées de « déplorables » par la défense, « limitaient les droits des juifs » mais n'étaient pas « génocidaires ». Le défenseur de Papon soutient que son client ne pouvait pas savoir où partaient les juifs, puisque la solution finale était, selon lui, « le secret le mieux gardé de la guerre ».

Selon l'avocat général, la responsabilité de Maurice Papon correspond bien à ce que l'on entend par crime contre l'humanité. Il n'est pas nécessaire que Papon ait fait partie d'une organisation nazie, il a eu « pleinement conscience d'apporter son aide et son concours à un plan concerté » et s'est « prêté à la tentative d'élimination d'une partie du genre humain ». Les éléments de charge sont donc, selon le parquet, « accablants ».

Selon les magistrats de Bordeaux, Papon a agi en technicien, cherchant à faire preuve en toutes circonstances de son « incontestable compétence et de son efficacité ».

« Il ressort de nombreux éléments du dossier que Maurice Papon, dès les premières opérations montées contre les juifs, a acquis la conviction que leur arrestation, leur séquestration et leur déportation vers l'Est les conduisaient inéluctablement à la mort ».

Le procès de Papon pour crime contre l'humanité devrait se tenir à l'automne prochain, selon la décision prise le 18 septembre dernier par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux, à moins d'un arrêt contradictoire de la chambre criminelle de la Cour de cassation saisie par l'avocat de Papon.

Si l'affaire n'est pas encore une fois étouffée, un jury populaire devrait donc se prononcer au terme d'un débat qui a été occulté à la Libération et repoussé

## PAPON AUX ASSISES



par la quasi-totalité de la classe politique française.

D'une certaine façon c'est aussi toute la France officielle de l'après-guerre qui sera jugée, dans la mesure où, circonstance aggravante, Papon a fait une carrière politique « exemplaire » : préfet, préfet de police de Paris, député UDF puis RPR, ministre de Giscard d'Estaing, commandeur de la Légion d'honneur, ordre national du mérite, croix de la valeur militaire et... croix de combattant volontaire de la Résistance!

On peut s'interroger sur les raisons qui font que cette affaire, paralysée en haut lieu pendant 15 ans - en gros pendant la présidence de Mitterrand - resurgisse aujourd'hui. C'est que dans le dossier Papon, il y avait Bousquet, et Bousquet était protégé par Mitterrand qui ne voulait pas de ce procès-là.

René Bousquet et Jean Leguay sont morts avant d'être jugés pour crime contre l'humanité, le premier assassiné,

le second de maladie. Papon est le dernier. Peut-être aura-t-il le temps de mourir de vieillesse.

René Berthier

### A consulter:

Michel Slitinsky est l'auteur d'un livre, *L'affaire Papon* (Alain Moreau), et d'une brochure, *Le pouvoir préfectoral lavaliste à Bordeaux*.

Maurice Rajsfus, *Drancy, un camp de concentration très ordinaire* (éditions Manya, 1991). Paul Webster: *L'affaire Pétain* aux éditions du Félin.

### A consulter également:

1944: Les dossiers noirs d'une certaine résistance - trajectoires du fascisme rouge, éditions du CES, BP 233, 66002 Perpignan Cedex.

Comment les stalinistes, après la guerre, s'attaquent à des antifascistes qui ne pensaient ni n'agissaient comme eux. Comment de nombreux militants révolutionnaires, libertaires, anarchosindicalistes, des militants de la CNT ou du POUM réfugiés en France, des militants de l'UGT et du PSOE furent liquidés froidement dans l'impunité.

8 FÉVRIER 1962

## Charonne: encore Papon!

La fin de la guerre d'Algérie est proche. Après avoir fait des milliers de morts en Algérie même et creusé par la terreur un fossé entre la population algérienne et les pieds-noirs, l'OAS multipliait les attentats en France, notamment contre les personnalités connues pour leur opposition à la guerre. Le 7 février, dix attentats avaient eu lieu à Paris. Plusieurs personnalités du Parti communiste - un écrivain et l'épouse d'un dirigeant du PC - avaient été blessés et la section du Parti communiste du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris avait été plastiquée. Une bombe au domicile d'André Malraux avait grièvement blessé une petite fille de quatre ans.

Vingt à trente mille manifestants indignés, malgré l'interdiction, se dirigent en plusieurs cortèges vers la place de la Bastille, le 8 février vers 18 heures. La place est déjà noire de policiers. Ceux-ci chargent sauvagement. Déjà, cinq mois plus tôt, le 17 octobre 1961, une manifestation d'Algériens avait tourné au carnage, cent à deux cents morts, des cadavres flottaient dans la Seine.

Ce 8 février 1962, un groupe de policiers s'acharne sur des manifestants qui étaient descendus dans l'entrée de la station de métro Charonne pour tenter de fuir, mais la grille était fermée. Les manifestants, coincés, sont matraqués, des corps sont jetés par-dessus la rambarde, et les policiers leur balancent les grilles de métal des arbres du boulevard. Neuf manifestants, membres ou sympathisants du PC, sont tués. Plusieurs centaines de milliers de personnes participeront quelques jours plus tard à leurs obsèques, au Père-Lachaise.

L'affaire, accessoirement, servira au PC pour récupérer le thème de l'« opposition » à la guerre, opposition qui avait longtemps été plutôt molle et essentiellement verbale. En effet, le Parti communiste avait voté les pleins pouvoirs à Guy Mollet en 1956, ce dont le Président du conseil s'était servi pour envoyer le contingent en Algérie. La direction du PC avait même désavoué les jeunes communistes qui avaient participé à des opérations visant à empêcher les trains de partir vers Marseille. Le préfet de police responsable des tueries du 17 octobre 1961 et du 8 février 1962 était... Maurice Papon. Encore!

## Papon résistant?

De fortes suspicions planent sur la qualité de résistant de Papon. Son seul argument dans ce domaine est un « brevet » de résistant accordé tardivement, en 1958, quelques mois après sa nomination à la tête de la préfecture de police de Paris.

A ce sujet, les juges de Bordeaux écrivent: « les témoignages sont entachés d'imprécisions, voire de contradictions », et « il ne ressort de l'instruction aucune certitude quant à l'appartenance de Maurice Papon à la Résistance. »

Curieusement, Papon est totalement inconnu des milieux de la résistance de Bordeaux. Il aurait cependant appartenu à... deux réseaux:

1. A partir de janvier 1943, le réseau de renseignement anglais Jade-Amicol. Or aucun des survivants, y compris la secrétaire particulière du colonel Ollivier, chef du réseau, n'a jamais entendu parler de lui en tant que résistant ni pendant ni après la guerre. Or c'est ce colonel Ollivier qui signera une attestation de résistance... en 1958!

2. A partir de décembre 1943, le réseau SR Kléber. Mais ce réseau, créé à Vichy par le colonel Groussard, a été dispersé en 1942 et absorbé par l'Organisation civile et militaire (OCM) selon des résistants connus tels que le professeur Milliez et Jacques Chaban-Delmas. Donc, Papon a fait partie d'un réseau qui avait disparu un an avant qu'il n'y entre...

le monde  
**libertaire**

Rédaction-Administration: 145, rue Amélot  
75011 Paris. Tél.: 01 48 05 34 08  
Fax: 01 49 29 98 59

## Bulletin d'abonnement

Tarif	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois 5 n°	<input type="checkbox"/> 35 F	<input type="checkbox"/> 70 F	<input type="checkbox"/> 60 F
3 mois 13 n°	<input type="checkbox"/> 95 F	<input type="checkbox"/> 170 F	<input type="checkbox"/> 140 F
6 mois 25 n°	<input type="checkbox"/> 170 F	<input type="checkbox"/> 310 F	<input type="checkbox"/> 250 F
1 an 45 n°	<input type="checkbox"/> 290 F	<input type="checkbox"/> 530 F	<input type="checkbox"/> 400 F

Abonnement de soutien: 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé: tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50% de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

(lettres capitales)

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Pays ..... A partir du n° .....(inclus).

Chèque postal  Chèque bancaire

Virement postal (compte: CCP Paris 1128915 M)

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.

Rédaction-Administration:  
145, rue Amélot, 75011 Paris  
Directeur de publication: André Devriendt  
Commission paritaire n°55 635  
Imprimerie: La Vigie, 24, rue Léon-Rogé,  
76200 Dieppe.  
Dépôt légal 44 145 - 1<sup>er</sup> trimestre 1977  
Routage 205 - La Vigie  
Diffusion N.M.P.P.

BESANÇON

## Occupation de l'inspection académique du Doubs

L'inspection académique du Doubs vient d'être occupée pendant huit jours. Nos compagnons de la CNT-AIT du Doubs ont participé activement à ce mouvement. Nous laissons donc la parole à Pascal et Gilles.

**M.L. : L'occupation de l'inspection académique du Doubs vient de prendre fin. Vous étiez avec d'autres à l'initiative de ce mouvement. Pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?**

**R. :** Il convient tout d'abord de dégager deux points qui permettront d'expliquer la mobilisation qui a donné lieu à l'occupation durant une semaine de l'inspection académique du Doubs.

Premièrement, la mobilisation, bien que modeste, autour du problème des maîtres auxiliaires au chômage et la constitution, depuis la rentrée, d'un Collectif des Sans-poste composé de titulaires et non-titulaires, de syndiqués et non-syndiqués. Dès le début, le syndicat intercorporatif CNT-AIT du Doubs s'est impliqué dans ce collectif.

Secundo, la multiplication des actions menées contre la carte scolaire (laquelle prévoit la suppression de 48 postes d'enseignants et de 8 postes ATOSS pour la rentrée 1997) telles que des journées « collège mort » ou la grève d'une semaine des agents d'entretien du lycée Viette de Montbéliard.

Au départ, un projet du SNUipp (syndicat des instituteurs FSU) afin de « faire un gros coup » contre les suppressions de postes dues à la carte scolaire, et malgré les réticences des syndicats FEN et Sgen-CFDT, l'occupation de l'inspection académique fut décidée par l'intersyndicale (Sgen-CFDT, CGT, CNT-AIT, FEN, FSU, SUD Éducation), à laquelle venaient s'ajouter le collectif des sans-papiers, la FCPE et AC !. L'occupation devait avoir lieu après la manifestation du 31 janvier (manifestation qui a rassemblé 500 personnes). C'est aussi lors de cette réunion qu'il fut rajouté à la plateforme revendicative le réemploi immédiat de tous les auxiliaires au chômage.

Deux précisions pour ce qui est de l'occupation. La première : jamais de mémoire de Franc-Comtois l'inspection de l'académie ne fut occupée.

La seconde : il est plus que rare de voir des salariés de l'Éducation nationale adopter des formes de luttes autres que la grève de 24 heures et autres qui ne servent pas à grand-chose. Lorsque nous avons investi les lieux, le vendredi 31 janvier au matin, personne ne pouvait penser que nous y resterions jusqu'au samedi 8 février.

**M.L. : L'existence depuis la rentrée d'un collectif des Sans-poste très actif sur Besançon dont vous faites également partie permet-elle d'expliquer cette occupation de l'I.A. ?**

**R. :** C'est difficile à affirmer. Il est vrai que le 17 octobre dernier, avec le Collectif des Sans-poste, nous avions occupé le rectorat, mais il s'agissait surtout d'une occupation symbolique visant à faire parler du chômage et de la précarité des maîtres auxiliaires. Ce qui est sûr par contre, c'est que l'ajout de la revendication « réemploi des auxiliaires et contractuels au chômage » dans la plate-forme revendicative est dû à l'action et à la mobilisation du Collectif des Sans-poste.

Rappelons que la lutte contre la précarité est loin d'être une priorité pour les grandes fédérations syndicales de l'Éducation nationale. Et c'est certainement suite à notre mobilisation avec le Collectif des Sans-poste que la CNT-AIT a pu avoir un rôle lors de l'occupation de l'inspection académique.

**M.L. : Quel enseignement tirez-vous du fonctionnement de cette occupation avec décisions en AG ? Tout le monde a-t-il joué le jeu ?**

**R. :** Il est vrai que la semaine d'occupation a été rythmée par les AG, toutes les trois heures le premier jour, puis quotidiennes. Y étaient discutés la suite du mouvement, les propositions rectorales et ministérielles, la gestion collective du lieu (repas, tours de garde, occupation nocturne, bruit...). De ce point de vue, et surtout en tant que

libertaires, ce fut une expérience appréciable. Mais nous étions loin d'une gestion collective de l'ensemble de la lutte. En effet, même si le rôle de l'intersyndicale était d'impulser le mouvement, il aurait été à la fois naturel et normal que celle-ci se dissolve. Et bien que ses réunions étaient ouvertes à tout un chacun, il n'était pas rare d'y retrouver toujours les mêmes personnes. C'est par rapport à cette relation ambiguë – intersyndicale – assemblée générale – que nous sommes le plus critique. Certes, les décisions comme l'arrêt de l'occupation étaient toutes prises en AG, mais les négociations, les entrevues au ministère, elles, furent menées par l'intersyndicale, le Collectif des Sans-poste, la FCPE et AC ! Cette relation ambiguë s'explique sans doute par le fait que de nombreuses organisations, telles que le Sgen-CFDT et la FEN étaient embarquées dans cette occupation « malgré » elles ; mais ne faut-il pas être présents dans un mouvement qui est relégué au niveau national ? D'autre part, n'oublions pas que la grande majorité de ces organisations préfèrent de loin les méthodes de lutte traditionnelles (grève de 24 heures), plus facilement contrôlables, que les actions de type « action directe ».

Alors est-ce que tout le monde a joué le jeu ? Je pense que non, mais cette occupation a permis de rompre avec la monotonie des luttes habituelles. Et qui sait, peut-être que les gens ont pris le goût de l'autogestion et des discussions en AG !

**M.L. : Après huit jours d'occupation, vous avez obtenu une partie des revendications. En êtes-vous satisfaits ? Que faire pour aller plus loin ? Étendre le mouvement ? Quelles sont vos propositions ?**

**R. :** Le libellé des revendications est lui-même discutable. En effet, pour ce qui est des auxiliaires et des contractuels, il serait plus juste d'exiger leur titularisation. Pour ce qui est de ce que nous avons obtenu, en fait ce n'est pas énorme : le retour de dix postes enseignants et la création de deux postes

ATOSS provisoires (qui ne sont pas attachés à un établissement spécifique), le réemploi de tous les M. A. de plus de trois ans d'ancienneté dès le 26 février selon des modalités certainement beaucoup plus favorables que dans les autres académies (plan glissant pour ceux qui atteindront les trois ans d'ancienneté d'ici juin, réemploi sur des postes d'enseignement...) et le paiement de la totalité des jours de grève.

Pour ce qui est des suppressions de postes, aller plus loin et obtenir plus signifiait casser le budget, chose impossible avec une mobilisation strictement départementale. Pour ce qui est des M.A. cela signifiait aussi la remise en cause de plan Perben, impossible avec une mobilisation purement franc-comtoise.

Pour ce qui est de l'extension du mouvement, ne nous cachons pas la réalité : ce n'est pas la CNT-AIT qui a pour l'instant les moyens de l'imposer. Quand aux syndicats dits « représentatifs », s'ils faisaient leur boulot, ça se saurait !

A noter que si le SNUipp a mobilisé dans les écoles, ce n'est pas le cas du SNES pour les collèges et les

lycées, et encore moins pour le SNETAA pour ce qui est des LEP.

Malgré ses défauts, ce mouvement a eu des mérites. Nous avons prouvé que les salariés de l'Éducation nationale pouvaient pratiquer l'action directe. Dans les AG, profs, instits, ATOSS et parents d'élèves se côtoyaient, échangeaient leurs idées, dialogaient, et pour une fois une des revendications principales était axée sur la précarité, pour le réemploi des auxiliaires et des contractuels.

Pour notre part, cela nous a permis d'avoir des contacts très intéressants et de voir que de plus en plus de personnes étaient sensibles à nos idées, à notre mode de fonctionnement.

Pour ce qui est de la suite du mouvement, seul l'avenir nous le dira. Pour notre part, nous allons continuer la lutte au sein du Collectif des Sans-poste pour la titularisation de tous les précaires, sans distinction de nationalité.

Propos recueillis par des membres du groupe Proudhon

## Violence du FN violence contre le FN

Il fallait s'en douter ! La manifestation du 19 janvier dernier contre la tenue du congrès départemental du FN, à Besançon, a eu des suites : en l'espèce, l'inculpation de trois SDF.

Lors de la manifestation, quelques affrontements eurent lieu entre, d'un côté, des manifestants armés de cailloux et faisant tomber quelques vitres (objet de la plainte) et, de l'autre, le service d'ordre du FN, armé de boucliers, matraques, lacrymo... Ajoutons à l'arsenal fasciste l'aide des flics en civil qui n'ont certainement pas vu d'où venait la violence (pas plus que les journalistes si l'on en juge par la façon dont ils ont traité l'information).

Certaines organisations avaient tenu, dès la manifestation, à se différencier de ces « marginaux, incontrôlés, n'appartenant à aucune organisation » en les laissant seuls face aux exactions des fachos et de la police réunis. Nous, avec d'autres, avons décidé de ne pas les laisser tomber, ni pendant ni après la manifestation, même si nous pouvons être des plus critiques quant à leur volonté d'affrontement direct avec les forces opposées. Une pétition circule afin de dénoncer l'attaque contre ces personnes, choisies comme boucs émissaires, les provocations fascistes, leur armement et l'attitude de la police. Un avocat a été contacté et nous attendons les suites. Un concert de soutien antifasciste sera certainement organisé.

Fred. – groupe Proudhon

## En bref

■ Le n° 9 de Réseau ouvrier, la feuille transversale d'information et de solidarité éditée par le groupe Nestor Makhno de la région stéphanoise vient de sortir.

Abt. = 50 F pour 10 numéros/an. C.E.S.S., c/o CNT-AIT, salle 15 bis, Bourse du travail, Cours Victor-Hugo, 42000 Saint-Etienne (ordre = C.E.S.S., ccp 2 547 67 U Lyon)

■ Le groupe Sabaté édite « La question sociale ». Au sommaire : Tous ensemble vers la grève générale ; Travail et santé ; Santé et inégalités sociales ; Laïcité et athéisme ; doit-on enseigner l'histoire des religions ?.. La question sociale (15 F) 9, rue Malakoff, 35000 Rennes.

■ Le n° 26 de l'Encre noire vient de paraître. C'est une revue libertaire éditée par le groupe J.-R. Caussimon (Nancy), les anarchistes de la Meuse et des sympathisants. Le numéro est disponible contre 3 timbres à 3 F en écrivant au CRES. B.P. 113, 54510 Tomblaine.

■ Le groupe Fresnes-Antony de la FA tient ses permanences les mercredis de 16 à 18 heures. 34, rue Jean-Moulin à Antony (92).

■ Le n° 3 de La Faille, bimestriel anarchiste gratuit vient de sortir. Joindre tout de même une enveloppe timbrée à 4,50 F (A4). La Faille. B.P. 2301, 38033 Grenoble.

■ Le groupe Durruti de Lyon vend le Monde libertaire tous les mardis de 17 h 30 à 18 h 30 à la station de métro-bus Laurent Bonneval et tous les mercredis lors de sa table de presse sur le campus de Lyon II à Bron entre 12 heures et 13 h 30.

■ Les collections du Centre de documentation anarchiste (CDA) sont consultables au Centre d'histoire du Travail (CHT) de Nantes (ex-CDMOT), 2 bis, bd Léon Bureau, 44200 Nantes de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 heures (Tél. : 02 40 08 22 04).

■ Le café libertaire a toujours lieu tous les jeudis à partir de 20 h 30 à l'Antre anar, 5, rue Jeanne-d'Arc à Montpellier.

■ Drapeau noir, le périodique du groupe Proudhon de la FA coûte 10 F (abonnement 50 F). Le n° 10 vient de paraître avec un sommaire varié, et pas seulement local... c/o CESL B.P. 121, 25014 Besançon cedex.

■ Vous pouvez rencontrer les militantes et militants du groupe La Villette de la FA à l'Usine, 102, bd de La Villette (M<sup>e</sup> Colonel-Jabien) 75019 le dernier jeudi du mois à partir de 20 h 30.

■ Le groupe Malatesta de la Fédération anarchiste se fera un plaisir de vous répondre si vous lui écrivez à l'adresse suivante : FA - c/o A.C.A., 26, rue Maillé, 49100 Angers.

# L'ordre moral existe

Le Monde libertaire va le rencontrer (deux fois) au palais de Justice

IL FAUT SE RENDRE À L'ÉVIDENCE, CE que l'on appelle depuis quelques années « l'ordre moral » n'est pas un fantôme. Dans les cortèges, sur les affiches, les slogans dénonçaient un danger, malheureusement la réalité a dépassé toutes nos appréhensions. Pour notre journal, il prend la forme d'un « monstre à deux têtes »: Jean-Marie Le Pen et le ministre de l'Intérieur. Le Monde libertaire est accusé d'apologie du crime, injures et diffamation; provocation au meurtre (n'ayant pas été suivi d'effets).

## Une attaque contre les libertés fondamentales

Il faut aussi se rendre à l'évidence, cette politique délibérée n'est plus du seul fait de Le Pen et de l'extrême droite, mais aussi du gouvernement et d'élus qui prétendent lutter contre le FN en appliquant ses idées. Pour ne parler que des derniers mois, les procès et les interdictions ont touché de nombreux chanteurs, des journaux, connus ou inconnus. Les sans-papiers « évacués » à coup de hache; des arrestations de citoyen(e)s protestant contre la venue du pape; des bibliothèques municipales allégées de livres indésirables, le CSA réécrivant les tables de la moralité publique et surtout des dizaines, des centaines de

plaintes déposées, de procès intentés par les tenants de l'ordre social. Certes, quand le dessinateur du Monde libertaire compare les sympathisants du FN à un troupeau de vaches folles, ce n'est pas gentil... pour les dites vaches. Mais avouons,

qu'il y a peu de temps encore: Coluche, Brassens, Ferré, Vian, Reiser, Trust et de nombreux autres ont dessiné, écrit, chanté des choses bien plus insupportables sur les forces de l'ordre ou les apprentis fascistes (y compris dans le Monde libertaire).

Il faut croire aussi, que l'État, représenté par le procureur de la République, juge plus urgent de poursuivre ceux et celles qui agissent afin de rétablir plus de liberté pour les individus, plus d'égalité sociale pour les exploités, plus de fraternité entre les peuples. Pendant ce temps, Le Pen s'étale complaisamment dans de nombreux médias afin d'y glorifier l'inégalité des races. Les religieux (toutes tendances confondues) nient aux individus le fait de penser, de vivre comme ils le veulent. Les ministres jurent (sans que personne ne leur rie au nez) que les sans-papiers seront traités « avec cœur et humanité ».

Il est clair que pour les tenants de l'ordre moral, la disparition d'un hebdomadaire anarchiste est toujours une bonne nouvelle (pas pour la liberté!). Pour arriver à leurs fins, le ministre et le sinistre ne demandent pas l'interdiction pure et simple du journal, ils exigent de fortes amendes. Ils espèrent ainsi nous couler financièrement sans être accusés d'atteindre à la liberté de la presse.

Incapables de résoudre les problèmes sociaux, ils tentent de museler ceux et celles qui dénoncent la misère, les injustices et qui luttent pour la liberté des individus, l'égalité sociale, la fraternité entre les peuples. C'est bien la liberté de pen-

ser, de critiquer, de chanter ou d'écrire qu'ils essayent de supprimer par tous les moyens. La liberté de la presse n'est pas un concept théorique, elle se constate quotidiennement, notamment à travers la qualité et la vigueur des satires qu'elle véhicule.

## Comment aider le Monde libertaire?

Notre hebdomadaire devra mener un double combat: « politique » et économique. Nous avons donc besoin d'un soutien financier et d'assurer un maximum de publicité aux combats pour la liberté d'expression. Nous mettrons à votre disposition rapidement:

- une carte postale de soutien à renvoyer au Monde libertaire (fin février). Nous la donnerons au juge le jour du procès;
- un numéro « hors série » de notre journal afin que vous le diffusiez autour de vous (le 13 mars 1997);
- une affiche (avril 1997).

Tous ces éléments seront disponibles à la librairie du Monde libertaire 145, rue Amelot, 75001 Paris.

## Fédération anarchiste

Le procès Front national-Monde libertaire a eu lieu le 17 février 1997. Le procès Debré-Monde libertaire aura lieu le 12 juin 1997 (17<sup>e</sup> chambre correctionnelle de Paris).

## Témoignage de Michel Ragon

En qualité d'historien du dessin d'humour et de la caricature, je suis stupéfait et indigné que le Front national puisse porter plainte contre un dessin de Lasserre, publié dans le Monde libertaire le 16 mai 1996, sous prétexte de provocation à des « atteintes à la vie d'adhérents du Front national ».

En effet, ce dessin comporte à la fois une légende reproduisant une statistique: « 28% des Français approuvent les idées du Front national », ce qui est simplement un constat.

Quant au dessin lui-même, il comporte deux « bulles »: « La maladie de la vache folle fait des ravages »; « Faut abattre le troupeau ».

Ces deux éléments, qui n'ont pas de rapports entre eux, peuvent bien sûr engendrer un déclin si on les rapproche et c'est ce qu'on appelle l'humour et le rire.

Vieille technique de la satire, sans laquelle aucune caricature ne serait possible. Et en l'occurrence, ce dessin peu violent de Lasserre, au regard de ce qui se publie journellement dans toute la presse, est bien en-deça des caricatures de Daumier en son temps, que l'on peut admirer au Musée d'Orsay en toute impunité.

Que le Front national fasse un amalgame entre la « vache folle » et ses propres idées, que le laisserait supposer le relevé de la procédure, est une autre affaire qui relève d'une autre catégorie de l'humour qu'il ne m'appartient pas d'analyser.

Je rappellerai simplement que la liberté de la presse ne se concrétise que dans la vigueur de sa satire et qu'elle est la garantie de la liberté des citoyens.

Michel Ragon

# L'AVFT mise à mort?

La diminution de la charge fiscale est promise; les restrictions budgétaires, quant à elles, sont arrivées. En voici un exemple, probablement pas choisi au hasard par le gouvernement...

L'AVFT (association européenne contre les violences faites aux femmes au travail) vient d'apprendre que la subvention versée par le Service des Droits des femmes, rattaché au ministère du Travail (700 000 F, soit 80% de ses ressources), était intégralement supprimée pour 1997. Ainsi, l'État cesse brutalement son soutien accordé à l'AVFT depuis dix ans.

Pourtant, la notoriété nationale, européenne et internationale de l'AVFT est avérée. L'AVFT est à l'origine des deux lois françaises sur le harcèlement

sexuel. Ses interventions dans les procès ont permis de faire évoluer positivement la jurisprudence. Rappelons que le harcèlement sexuel est une violence qui touche une femme sur cinq au travail et conduit dans quatre situations sur cinq à l'exclusion des femmes de leur emploi.

Grâce aux interventions et au soutien de l'AVFT, des centaines de femmes ont pu se défendre, obtenir une réparation judiciaire et la reconnaissance de leur préjudice par les entreprises.

L'AVFT a mené de multiples actions de formation et de prévention notamment auprès des syndicats, des entre-

prises, de l'inspection du travail, de la médecine du travail, du Parquet.

L'AVFT a initié et orchestré la campagne pour la grâce présidentielle de Véronique Akobé; cette campagne a porté ses fruits car Véronique Akobé a été graciée le 3 juillet 1996.

Depuis sa création en 1985, l'AVFT produit des recherches sur les violences faites aux femmes et interpelle les pouvoirs publics pour que soit mise en place une politique globale et cohérente d'information, de prévention et de ces violences. Si le gouvernement décidait de maintenir sa décision - qui oblige d'ores et déjà l'association au licenciement immédiat de ses salariées - il traduirait ainsi sa volonté de supprimer la seule structure nationale d'accueil, d'écoute, de soutien et d'intervention auprès des personnes victimes de violences au travail (discrimination, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol). Il confirmerait également la politique de désengagement sélectif de l'État de la lutte contre les violences faites aux femmes au travail et son cautionnement de l'exclusion des femmes du marché du travail.

Nous appelons à la mobilisation de toutes les forces citoyennes, politiques et syndicales attachées à la défense des droits des femmes. Nous faisons un appel urgent à la solidarité politique et financière des partis, syndicats, associations et des personnes susceptibles de nous aider à poursuivre nos activités jusqu'à obtention de la subvention.

AVFT

## Boutin déboutée

Les lecteurs du Monde libertaire ont été régulièrement informés du procès intenté par Mme Boutin, député UDF des Yvelines au Combat syndicaliste pour diffamation. L'audience avait eu lieu le vendredi 17 janvier 1997 à la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel du palais de justice de Paris. Le résultat des délibérés a été lu le 14 février. Le tribunal a estimé que les textes concernés s'adressaient au courant de pensée de Mme Boutin et non à sa personne en particulier, par conséquent le délit de diffamation n'est pas établi. Quant au premier paragraphe, le tribunal « considère que le rapprochement entre le régime de Vichy et les prises de positions de Mme Boutin peut légitimement s'inscrire dans le cadre d'une polémique politique inhérentes aux engagements d'une parlementaire, ainsi que dans le contexte d'un débat lancé par une presse syndicale militante ». L'annonce finale de la relaxe complète du Combat syndicaliste du délit de diffamation publique a été accueillie par la jubilation muette mais intense des assistants. Cette décision ne peut que conforter la détermination de la CNT dans la lutte qu'elle mène avec d'autres pour les droits des femmes à la maîtrise de leur corps.

Le Rapporteur

## Deux animateurs de radio mis en examen pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique

Dans la nuit du 25 au 26 janvier 1996, trois jeunes détenus toxicomanes de la maison d'arrêt de Nanterre sont jetés nus au mitard sur ordre de la sous-directrice madame Fichot.

Le lendemain, ils sont retrouvés en état d'hypothermie avancée, conduits à l'hôpital, ils seront sauvés de justesse.

Ces faits révoltants ont suscité de nombreuses réactions de la part des détenus, amis aussi des avocats... de l'administration pénitentiaire. L'équipe de l'émission Parloir libre (sur Fréquence Paris Plurielle) s'engage depuis 1985 à donner la parole aux prisonniers, à se faire l'écho de leurs luttes.

C'est à la suite de la lecture à l'antenne de nombreux témoignages dénonçant les conditions d'incarcération à la maison d'arrêt de Nanterre que Sylvain Loewinski et Nadia Menenger ont été mis en examen. Ils risquent, selon l'article 443 du nouveau code pénal six mois d'emprisonnement et 50 000 francs d'amende.

Donner ainsi la parole comporte des risques que l'émission Parloir libre assume depuis plus de dix ans sans la moindre condamnation pénale. Le nouveau code pénal renforce la censure et la répression contre ceux qui ont l'outrecuidance de critiquer la police, la justice, la prison et de dénoncer les dérives sécuritaires et les abus du pouvoir.

Le procès de Parloir libre rappelle par exemple ceux de J.-P. Perrin de l'ASTI d'Orléans et de NTM dans le Var.

Il est inquiétant de constater que la loi donne un relief différent à une parole selon qu'elle émane d'un simple quidam ou d'un « dépositaire de l'autorité publique ». Toutes les dérives sont permises...

Les termes évoquant à l'antenne le comportement de madame Fichot étaient peu élogieux, certes, mais dérisoires au regard de la gravité des actes commis.

L'appareil judiciaire a fait diligence en ce qui concerne l'outrage, mais reste muet sur la suite à donner, pour les traitements inhumains et dégradants, voire la tentative d'homicide involontaire imputables à la sous-directrice de la maison d'arrêt de Nanterre.

Comment reconnaître une forme de justice quand seule, la plainte déposée contre les animateurs de radio par madame Fichot, qui ne manque pas de cynisme est prise en compte, alors que l'administration pénitentiaire se contente d'une simple circulaire interdisant ces pratiques.

L'équipe de « Parloir libre »

TÉLÉ

IL N'EST... nos co... teurs à... mais lo... mentaire excep... faire une exceptio... des « mercredis... sentera un do... Châtelain initi... paysan d'Ukrain... vrier à 20h40. C... rée que de voir à... la révolution ru... sur celle que me... particulier en l... 1921.

Beaucoup d'... bien sûr l'histo... livres qui ont été... par ses mémoires... si l'on considère



© Airte

# L'amiante est toujours un danger

le point avec Danielle Poliautre, présidente d'E.D.A.

**M.L. : E.D.A., à savoir « Environnement Développement alternatif », une brève présentation ?**

**D.P. :** A l'origine, il y avait une bande de copains qui s'étaient retrouvés sur le dossier Metaleurop, et qui après avoir voulu prolonger l'amitié autour de thèmes fédérateurs: la réconciliation de l'écologie et de l'économie, la protection de l'homme dans son système (1)...

**M.L. : Quelles sont les derniers avatars législatifs du problème de l'amiante ?**

**D.P. :** Avec les deux derniers décrets Barrot c'est l'interdiction totale de l'amiante qui est prononcée. Une avancée donc, bien que tardive puisque le gouvernement français s'avère être le dernier gouvernement européen à s'y résoudre. Cela dit, avec soixante-dix kilogrammes d'amiante par habitant, le problème reste entier.

Actuellement, selon le rapport de l'INSERM d'août 1996, deux mille personnes décèdent par an du fait de l'amiante, et les prévisions tablent sur une hausse de 25 % des décès par an. Bientôt l'amiante va tuer plus de personnes que l'automobile!

**M.L. : Qu'en est-il des indemnités ?**

**D.P. :** La reconnaissance comme maladie professionnelle ne résout pas tout! Les effets pouvant se manifester au bout de dix voire trente ans, et concerner une multitude de personnes dont l'exposition à l'amiante n'est pas évidente (la lessive des bleus de travail par exemple).

**M.L. : Comment se décide l'indemnisation des victimes ?**

**D.P. :** Par un collège de trois médecins, il faut attendre au moins un an avant une indemnisation dérisoire, et savoir qu'au stade du mésothéliome l'espérance de vie se réduit à un an et demi, voire un an! Dans ces conditions, on ne s'étonne pas de la revendication d'une accélération de la prise en charge. Le conjoint survivant ne touchera lui que des miettes. Du point

de vue social rien n'est donc résolu. A propos, l'Association régionale de défense des victimes de l'amiante (A.R.D.E.V.A.) commence à déposer des plaintes pour les salariés d'Eternit et des chantiers navals de Dunkerque.

En fait on doit faire face à un problème bien plus grave que le sang contaminé car il s'étale sur une période bien plus longue et que rares sont ceux à ne pas avoir été en contact avec l'amiante dans leur vie.

**M.L. : Justement... la prévention ?**

**D.P. :** Bien sûr il y a obligation de défloquer. Mais se posent les problèmes du coût de l'opération, de la certification (manque de laboratoires d'analyse certifiés, pas de labélisation d'entreprises). Les risques de récupération et d'exploitation commerciale du traitement de l'amiante ne sont pas à négliger en regard des difficultés que rencontre le secteur du bâtiment et des travaux publics. Enfin l'inventaire de tous les produits contenant de l'amiante n'est pas terminé (environ trois mille produits déjà recensés). On peut parler d'un véritable déficit d'information de l'administration. Si la Direction départementale de l'équipement (DDE) édite une plaquette à l'intention des particuliers, sa diffusion reste confidentielle. Le centre interministériel des renseignements administratifs (CIRA) renvoyant carrément à E.D.A. pour plus de renseignements. La carence de l'administration se révèle bien inquiétante.

**M.L. : Et pour ce qui concerne le traitement des matériaux contenant de l'amiante? La gestion des déchets ?**

**D.P. :** Si les opérations de défloquage présentent des garanties législatives et sur le terrain des conditions de sécurité requise, c'est que la pression a du bon. Le passé est plus inquiétant. Évoquons la décharge « interne » d'Eternit à Prouvy (département du Nord) servant de terrain de jeux aux enfants, où étaient stockés les déchets non défloqués de la centrale de Violaine, sans doute affectés aux remblais de quelque auto-

route. Ou pire, la société industrielle des eaux du Nord (S.I.D.E.N.) qui installe des canalisations d'eau avec de l'amiante, heureusement contrainte d'y renoncer après intervention d'une association.

De toute façon se pose au préalable le problème du classement de l'amiante. En février 1996, le Plan régional de l'élimination des déchets industriels spéciaux (P.R.E.D.I.S.) fait l'impasse sur l'amiante. C'est seulement grâce aux pressions qu'en octobre 1996 un avenant le mentionne. Si l'amiante à usage industriel est classée déchet spécial, E.D.A. se bagarre pour que tous les types de produits contenant de l'amiante - du floquage à ceux d'usage domestique - soient pris en considération.

En fait les résidus de défloquage sont placés dans des doubles sacs déposés en décharges de classe I (déchets spéciaux). 1998 verra l'obligation de la vitrification et une multiplication des coûts par cinq. Pour les autres déchets contenant de l'amiante, E.D.A. suggère une structure se chargeant de la collecte.

**M.L. : Et pour conclure ?**

**D.P. :** L'interdiction, même tardive, c'est bien mais cela ne résout rien! Et surtout, restons vigilants car des voix s'élèvent déjà pour dire que l'amiante n'est finalement pas si nocive que ça! Notamment au Québec où le lobby des producteurs d'amiante est particulièrement actif mais aussi en France où des médecins vont jusqu'à cautionner le Comité permanent de l'amiante.

Propos recueillis par Loïc groupe May Picqueray (FA-Lille)

(1) Dossier Metaleurop; soutien à des agriculteurs aux champs pollués par des rejets de métaux lourds à Aubry (59)

E.D.A.: c/o M.M.E. 23, rue Gossette 59000 Lille.

TÉLÉ

## Nestor Makhno, paysan d'Ukraine.

IL N'EST PAS TRÈS HABITUEL dans nos colonnes d'inviter les lecteurs à regarder la télévision, mais lorsqu'il s'agit d'un documentaire exceptionnel, il convient de faire une exception. En effet dans le cadre des « mercredis de l'histoire », Arte présentera un documentaire d'Hélène Châtelain intitulé « Nestor Makhno, paysan d'Ukraine » le mercredi 26 février à 20h40. C'est une chance inespérée que de voir à l'occasion des 80 ans de la révolution russe, un documentaire sur celle que menèrent les anarchistes en particulier en Ukraine entre 1917 et 1921.

Beaucoup d'entre vous connaissent bien sûr l'histoire de Makhno par les livres qui ont été écrits sur lui ainsi que par ses mémoires qu'il a rédigés. Mais si l'on considère l'Histoire comme étant

la période de l'humanité que l'on connaît par les documents écrits, le documentaire y ajoute les photos, films et témoignages oraux collectés et recueillis patiemment après plusieurs années de recherche en Ukraine même, par la réalisatrice.

Partir à la recherche de cette mémoire libertaire, c'était aussi se confronter à la mémoire officielle, celle des films de fiction réalisés à la demande des bolchéviques, où l'on peut voir dans un épisode du « Matin sombre », un Makhno caricaturé assis sur le cheval en bois d'un manège et tirant sur tous ceux qui passent à sa portée. Celle aussi, du seul monument à une vingtaine de kilomètres de Goulai-Polié où l'on peut lire le nom de Makhno, mais c'est en hommage aux soldats de l'armée rouge tués par le bandit Makhno!

Paradoxe de l'histoire, les seules brèves images filmées de Makhno auront été tournées par les Bolchéviques en 1919 sur le quai d'une gare, lorsque l'armée rouge eut besoin de la Makhnovtchina pour venir à bout des Blancs menés par Dénikine puis par Wrangel.

Les lieux que filme Hélène sont chargés d'histoire commentés tantôt par ceux qui y vivent, tantôt ce sont les textes de Makhno qui sont dits. Quand Makhno revient à Goulai-Polié en 1917, après 10 ans de prison, « il n'avait dans son sac que des livres et des journaux! » raconte une habitante de cette ville que les bolchéviques surnommeront même Makhnograd.

« Makhno défendait les pauvres (...) Ma mère racontait que ce n'était pas un bandit comme on le dit! », « il défendait la liberté alors on l'a appelé Batko Makhno... » sont autant de témoignages étonnants démontrant malgré des dizaines d'années que la propagande bolchévique n'a pas réussi à réduire cette mémoire libertaire, rendant ainsi hommage à ceux qui créèrent des écoles libertaires selon Ferrer dont ils avaient lu les brochures, refusaient le dilemme entre le pouvoir d'un parti et celui d'un propriétaire, tentèrent de créer une société où la liberté de chacun serait la responsabilité de tous et menèrent inlassablement la lutte contre l'antisémitisme.

Lénine et Trotsky n'acceptèrent qu'opportunistement de voir flotter le drapeau noir en Ukraine. Dès que l'armée blanche fut défaite, l'armée rouge prit à revers les partisans de Makhno et mit

fin au rêve de millions d'hommes et de femmes à qui il fut définitivement refusé de prendre en main leur destin.

« Pourquoi l'a-t-on déporté? », « parce qu'il était avec Makhno... » répond une femme de Goulai-Polié.

Le seul regret de Makhno fut que son ouvrage rassemblant ses mémoires ne paraisse pas en Ukraine. Certains syndicalistes de Goulai-Polié ne découvriraient

les écrits de Makhno que tout récemment, que pourrait on souhaiter de mieux, chère Hélène, si ce n'est que ton film, par les monts et par les plaines soit diffusé à travers toute l'Ukraine! Pour que la révolution inconnue, relatée par Voline, le soit un peu moins!

Eric Jarry  
(groupe Pierre Besnard)



CINEMA

JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DE SOLEURE

# Rebelles contemporains...

**P**OUR LA TRENTE-DEUXIÈME année consécutive, les Journées cinématographiques de Soleure ont offert, du 20 au 26 janvier, un emballant panorama de la production helvétique récente. « Forum plutôt que vitrine », selon Ivo Kummer, leur affable et pugnace directeur, elles ont confirmé la vitalité des documentaristes, en particulier alémaniques.

L'écrivain sud-africain blanc Breyten Breytenbach, qui passa sept ans et demi dans les geôles de l'apartheid, et son épouse Yolanda avaient accepté d'effectuer, en compagnie de Richard Dindo et de sa petite équipe technique, un nouveau périple dans leur pays, répétition de trois voyages précédents (1973, 1975 et 1991) et de brefs séjours en 1986, 1987, 1988 et 1989. Le cinéaste zurichois, auteur d'« Ernesto » et de « Guevara - le journal de Bolivie », à l'affiche il y a deux ans sur les rives de l'Aar (1), en a retenu 112 minutes intitulées *Une saison au paradis* (titre de l'ouvrage dont la traduction française parut en janvier 1986 au Seuil).

## « Nkosi sikelel'i Afrika »

Au-delà de la dénonciation de l'abominable régime qui avait instauré « le développement séparé », le remarquable documentaire aborde, à travers les textes de Breyten Breytenbach (2), des thèmes aussi universels que l'amour, la mort, la famille, l'enfermement, l'exil... En août 1975, le dissident, lequel avait créé trois ans auparavant le mouvement clandestin Okhela, fut arrêté après qu'il eut pénétré illégalement sur le territoire pour nouer des liens avec la base et aider à la restructuration de syndicats noirs. Il ignore qui l'avait dénoncé aux autorités. Le procès se déroula à Pretoria dans un bâtiment qui servit naguère de synagogue; la sentence tomba le 25 novembre 1975: neuf années d'incarcération. Breyten Breytenbach demeura près de deux ans dans une cellule large de 1,80 mètre dans le quartier de haute sécurité. Être d'une grande pudeur, il poursuit son entretien avec Richard Dindo pendant que Yolanda, assise dans un banc du fond, s'effondre en larmes, comprenant sur place tout ce que son mari avait enduré, alors qu'elle n'avait pu elle-même prendre part aux audiences. Autres moments d'une exceptionnelle intensité: l'évocation de

ses parents « Ounooi » et « Oubass », respectivement décédés le 4 avril 1978 et le 12 décembre 1989, les derniers instants avec son père en 1988 (a-t-on jamais écrit lignes plus bouleversantes?) le transport de l'urne contenant les cendres de « mon guide, mon initiateur, mon éléphant », la visite de la maison Grevilleas à Wellington, la ville de l'enfance et de l'adolescence. Le natif de Bonnievale (province du Cap) retrouva sa sœur Rachel, ses frères Jan,

sateurs consacrerent une rétrospective de neuf œuvres à Reni Mertens (79 ans) et Walter Marti (74 ans), deux pionniers du documentaire. Les 80 minutes de Requiem (1992), la dernière en date, orientent sans le moindre commentaire notre pensée sur la criminelle absurdité de toute guerre. La musique du bassiste lausannois Léon Francioli accompagne cet hallucinant périple sur vingt-cinq lieux du souvenir, du repos éternel sur le continent européen. 120 millions de

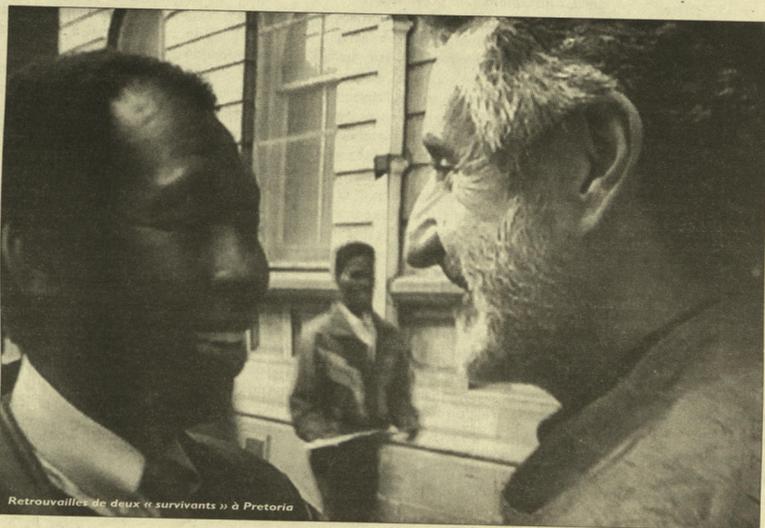
suisse » (3), titre que la réalisatrice a conservé. Jean Ziegler avait supervisé en avril 1994 avec une délégation onusienne les premières élections démocratiques en Afrique du Sud. « L'intellectuel du nord doit se placer au service de la multitude des ombres exploitées de la planète. En guise de représailles, la majorité des 200 élus au Conseil national exigea même la coupe d'un million dans le budget alloué au cinéma, rétabli à l'issue de divers arbitrages...

dégageant de la dioxine. Plus de 15 000 mammifères périrent ou furent abattus, car ingérissables. Une grande quantité de viande se retrouva sur les assiettes des... cantines militaires, le reste entra dans la composition des saucisses... Le gouvernement dédommagea des centaines de paysans à hauteur de 7,6 millions de F.S., sans endosser toutefois la responsabilité de cette « catastrophe imprévisible », la première à affecter dans cette proportion les écosystèmes suisses... Après moult hésitations, 75 tonnes de substances résiduelles hautement toxiques furent acheminées aux Pays-Bas et englouties en Mer du Nord, le 9 novembre 1946. Thomas Buomberger prouve avec Giftnebel über Uri qu'un bon documentaire commandé par une chaîne de télévision, en l'occurrence la SF-DRS, ne pâtit pas sur grand écran.

Et puis cette phrase superbe de Markus Schneider dans Markus Jura Suisse - Le fils prodigue d'Edgar Hagen: « La vie n'est belle que si je tremble pour quelque chose ».

L'affluence record de 29 500 spectateurs en sept jours ne saurait occulter que l'an dernier les pellicules des autochtones n'attirèrent que 1,7% des acheteurs de tickets. En revanche, *Microcosmos*, *le peuple de l'herbe*, de Marie Pérennou et Claude Nuridsany (4), coproduction franco-suisse, déplaça quelque 305 000 personnes entre Bâle et Chiasso...

René Hamm



Sebastian, Cloete, partisan de l'Inkatha Freedom Party, formation zouloue dirigée par Mangosuthu Gatsha Buthelezi, des amis comme Stella Ukwezi Star, Gretha Fox, Jan Biltong Rabie, l'ex-député Van Zyl Slabbert et sa femme Jane... Au début du film, qu'Arte diffusera en juin prochain, Breyten Breytenbach, levant le poing gauche et tenant un verre de vin rouge dans la main droite, fredonne l'hymne national, chant de lutte et d'espoir « Nkosi sikelel'i Afrika »... repris off à la fin sur l'image arrêtée de cet éminent penseur courant, pieds nus, vers l'océan.

## Images fortes, diatribes sans concession

Parmi les 173 films, tous genres, formats et catégories confondus, les organi-

morts durant les deux derniers conflits mondiaux. La paix des cimetières. Bernard-Henri Lévy sabota en février 1993 à Berlin la projection de Requiem, Prix de la critique internationale/Fipresci à Locarno en août 1992. Le comité strasbourgeois refusa sans la moindre explication de programmer cet exceptionnel long-métrage...

Sennen-Ballade, ironiquement dédiée au « 150<sup>e</sup> anniversaire de la Suisse moderne » (l'an prochain d'Erich Langjahr conte sans texte off, ni musique, quasiment sans dialogue, les saisons de la famille paysanne Meile. Les images en 16 et 35 mm suggèrent la réalité d'un labeur socialement utile, absolument non conforme aux directives bruxelloises, tant il se situe en harmonie optimale avec la nature et refuse le productivisme. Le metteur en scène zouginois enregistre les bruits familiers, le silence sur les hauts de l'Appenzell, capte la lenteur des gestes et la méticulosité investie dans chaque tâche.

« Les maîtres de mon pays ont décidé de me faire taire par le garrot financier... La Suisse est devenue la plaque tournante du lavage de l'argent sale. Plus de 1 000 milliards de dollars par an de bénéfices des cartels du crime organisé... Zurich est le lieu de la violence structurelle et d'une hypocrisie formidable... »

Vous avez reconnu les diatribes sans concession de Jean Ziegler, qui a « sept procès sur le dos dans cinq pays » et à qui ses adversaires réclament 24 millions de F.F. en dommages-intérêts... Ana Ruiz laisse parler le sociologue originaire de Thoune. Le député socialiste, qui s'affirme « d'extrême-gauche », relate quelques-uns des épisodes de sa biographie exposée dans « Le bonheur d'être

Entre mai et octobre 1940, l'armée confédérale effectua des essais avec du brouillard de camouflage, en particulier dans le canton d'Uri. Elle y utilisa quatre tonnes de grenades contenant un mélange chimique jamais testé auparavant. Des années plus tard, l'on apprit qu'il s'agissait d'hexachloronaphtaline

(1) *Le Monde libertaire* du 23 février 1995.

(2) Confession véridique d'un terroriste albinos (Stock - 1984). Une Saison au paradis et Retour au paradis (Grasset - 1993 et en Livre de poche).

(3) Editions du Seuil et Librairie Arthème Fayard - mars 1993.

(4) *Le Monde libertaire* du 21 novembre 1996.

## à la petite semaine

### Droite « pain perdu » et illégalisme

L'appel à la désobéissance civile lancé par des artistes et intellectuels se plaçant délibérément hors des lois sur l'immigration a permis à M. Raoult, ministre patates à l'eau d'un gouvernement de rigueur, d'ironiser sur la gauche « caviar ».

Sans mettre en doute l'existence de cette espèce, dont Jack Lang demeure l'un des plus beaux spécimens, il est tout de même amusant d'entendre aussi souvent l'expression employée par les représentants de l'actuel gouvernement. Car si notre époque se caractérise, paraît-il, par un renversement des valeurs, sans doute est-il exagéré d'imaginer que le traditionnel camp de la réaction a pu à ce point renoncer au luxe, à la fortune et aux mondanités qu'on puisse le qualifier désormais de droite « pain perdu ». Il existe encore dans les beaux quartiers, rassurons-nous vite, des gargotes où déguster une soupe qui n'a rien de populaire.

Quant à l'incitation au non-respect des lois, peut-être conviendrait-il de rappeler qu'elle n'a pas toujours choqué ceux qui s'en offusquent avec vigueur aujourd'hui. N'était-ce point en effet un homme du CNPF qui déclarait l'an passé, sans qu'une levée de boucliers ardemment républicaine et légaliste ne s'opère: « Que cela choque ou non, il y a des cas où il peut être de l'intérêt de l'entreprise d'accomplir un acte illicite ? La reconnaissance officielle des pots-de-vin par la Cour de corruption - pardon de cassation - n'est-elle d'ailleurs pas venue depuis faire l'écho à ces propos, dans le même temps où la répression frappait une citoyenne ayant hébergé un sans-papiers ?

Selon qu'il s'agit de faire du fric ou de combattre l'inhumanité, la conclusion s'imposerait de dire que, là encore, l'illégalisme du maître n'est pas celui de l'esclave ou de ceux qui le soutiennent. Nous nous en gardons bien, car M. Raoult, ministre au pain sec et à l'eau, soulignerait à n'en pas douter le côté pédant de cet épilogue, et de là à affirmer ensuite qu'il existe une anarchie « caviar »...

Floréal

## La télé de quat'sous

En raison de l'actualité, la télé de quat'sous est décalée d'une semaine, mais voici quelques dépêches:

Le 25 à 20 heures: *Crime et châtiement* présente l'avant première du « festival des films chiants » à la Picholthèque 3 rue Duval Paris 4e. Films de M. Rollin et P. Merejkowski.

Le 22 de 14 heures aux dernier métré, *Les Hommes du monde*, Pasodoble, Peyotl, *Crime et châtiement*, Jean-Luc Reynier à la Goutte rouge de la goutte d'or, 19 rue Polonceau 75018.

Le 24: journée audiovisuelle à la *Flèche d'or* 102 bis rue de Bagnolet 75020 Paris

Le 24 à partir de 21 h 30 les *Molokino* au *What's up* 15 rue Daval Paris 11e.

Le 27 Peyotl à 21 h 30 à du « *Vague à l'âme* » au *Couvent* 69 rue Broca 75013. Ecran ouvert à partir de 23 heures.

Le 27 à Confluences « *Oma* ou tout ce que vous avez voulu savoir sur votre grand-mère allemande sans avoir jamais osé le demander » à 19 heures. Ecran ouvert à partir de 23 heures

Michèle Rollin

FÉT  
V  
Femme  
Femme  
Femme  
Femme  
C'est l  
Libertaire.  
Est-il b  
de l'émiss  
Mujeres L  
avril 1936  
femmes ar  
révolution  
A partir  
qui avaient  
leur ignora  
EXP  
A  
L  
p  
ca  
K  
entre 189  
coup d'ar  
cette épo  
anarchiste  
milien Luc  
Rysseber  
Cross (2)  
durera qu  
Il est né  
de Rotter  
bourgeois  
est som  
Rembrand  
tions pour  
particulie  
rués. Il v  
Paris en 18  
doit rent  
déjà les idé  
année là, i  
néerlanda  
« Le reg  
chauffée  
dimanch  
Avenel (C  
Quel rée  
et comp  
cité, leur  
commun  
d'autant  
Le regard  
jusqu'au 9  
CD Avenel  
RA  
Jazz en  
trio en  
A  
l'associa

**FÊTE** FEMMES LIBRES SUR RADIO LIBERTAIRE:  
**11 années d'émission • le 1<sup>er</sup> mars, la fête**

**V**OILÀ ONZE ANNÉES que, le mercredi à 18 h 30, l'indicateur de Femmes Libres ouvre l'émission de Nelly Trumel:

- Femmes libres
- Femmes qui se libèrent
- Femmes qui se révoltent
- Femmes qui luttent
- Femmes qui témoignent
- C'est Femmes Libres sur *Radio Libertaire*.

Est-il besoin de rappeler que le titre de l'émission a été choisi en hommage à *Mujeres Libres*, organisation créée en avril 1936 et regroupant plus de 20 000 femmes anarchistes dans l'Espagne en révolution?

A partir de l'exemple de ces femmes qui avaient tout à combattre, « esclaves de leur ignorance, esclaves en tant que pro-

ductrices et esclaves en tant que femmes » (1), Nelly ouvrit un espace de réflexions, d'informations et d'échanges quant à l'oppression spécifique des femmes dans la société, patriarcale et capitaliste tout à la fois: pour comprendre, dénoncer et donner la force de lutter pour l'émancipation des femmes et l'édification d'une société dans laquelle les individus, femmes et hommes, seraient libres et égaux. Deux heures chaque semaine donc, pour les rendez-vous militants - anarchistes et féministes -, pour une courte revue de presse et pour donner la parole aux femmes - parfois aux hommes mais ils sont plus rares à s'intéresser aux questions féministes. Qu'elles soient militantes (contre les violences, les discriminations, l'exploitation économique et corporelle, pour plus de droits et notam-

ment le droit de maîtriser sa fécondité et sa vie), qu'elles soient témoins (de leur oppression ou de celles des autres), qu'elles soient chercheuses (en philosophie, histoire, sociologie ou en sciences), ou encore créatrices (toutes formes d'art), toutes ont leur place dans Femmes Libres dès lors qu'elles entrent dans le champ de la double prise de conscience, sociale et politique aspirant à la libération de tous les opprimés d'une part, et féministe, aspirant à la libération des femmes d'autre part. Et elles sont venues nombreuses d'ici et d'ailleurs, de toutes les parties du monde à ce rendez-vous: le féminisme n'a pas de frontières, il a toujours été actif sur la scène de la solidarité internationale.

Nelly déploie persévérance et courage pour tenir année après année ce créneau

radiophonique: les appels téléphoniques qu'elle reçoit ne sont pas tous encourageants car la misère des femmes est grande et ne se résorbe guère malgré l'immense travail que les femmes accomplissent sur cette planète. Et grande aussi la lâcheté de certains hommes et de certaines femmes toujours prêts à cracher sur le féminisme de peur que le peu de pouvoir qu'ils ont risqué d'être remis en question si les femmes, demain, prennent leurs affaires en main. Ceux et celles-là n'ont pas encore compris que l'émancipation des femmes participe à l'émancipation de toute la société, femmes, hommes et même enfants. Mais la grande majorité des femmes se relève et marche pour sa liberté et la jouissance de sa vie. Ces femmes-là doivent être entendues car

leur lutte, initiée avec force et succès il y a bien longtemps déjà, ne fait que commencer tant le chemin sera long.

*Radio Libertaire*, le groupe Février et le groupe Pierre Besnard de la FA convient à une rencontre entre Nelly, ses techniciennes, ses invité(e)s, ses auditeurs et auditrices le 1<sup>er</sup> mars à partir de 16 heures à l'Espace La Clef: expositions, discussions, tout un programme pour la fête des 11 ans de *Femmes Libres*. Des impératifs techniques et financiers n'ont pas permis la participation de Mama Béa et des personnes qui auraient souhaité l'entendre pour cette annonce prématurée. Ne demandez pas pourquoi 11 ans, et pourquoi pas? Venez!

**Hélène Hernandez**

(1) Mary Nash, *Femmes Libres*, en vente à la librairie du *Monde libertaire*

**EXPO** Van Dongen: les années anarchistes

**A** LYON, UNE EXPOSITION (1) présente actuellement les œuvres sur papier que Kees Van Dongen réalisa entre 1895 et 1912. Comme beaucoup d'artistes et d'écrivains de cette époque, Van Dongen était anarchiste. Contrairement à Maximilien Luce, Paul Signac, Théo Van Rysselberghe et Henri-Edmond Cross (2), son engagement ne durera qu'un temps.

Il est né en 1877 dans les faubourgs de Rotterdam dans une famille bourgeoise. Sa période hollandaise est sombre et inspirée par Rembrandt. Il réalise des illustrations pour un journal et s'intéresse particulièrement aux scènes de rues. Il vient une première fois à Paris en 1897 mais faute d'argent, il doit rentrer aux Pays-Bas. Il connaît déjà les idées anarchistes car cette année là, il illustre la traduction néerlandaise d'un livre de Kropo-

tkine: « L'Anarchie, sa philosophie, son idéal ». D'autre part, il a lu les textes de l'anarchiste hollandais Domela Nieuwenhuis.

Van Dongen revient à Paris en 1900. Il est alors l'ami de Félix Fénéon, Maximilien Luce et Paul Signac. Entre 1901 et 1903, il collabore au journal satirique « L'Assiette au Beurre » dont il réalise entièrement le n° 30. Intitulé « Petite histoire pour petits et grands enfants », il s'agit en fait de la vie des prostituées, de la réussite à la déchéance et à la mort. Ces dessins, réalisés avec des crayons de couleurs et rehaussés d'aquarelle, sont un constat sévère d'une époque qu'on disait belle. Ses autres dessins attaquent la bourgeoisie, l'armée, le colonialisme. « On pouvait dire ce qu'on voulait, crier, injurier le bourgeois qui ne voulait pas se laisser épater. Nous étions tous anarchistes et jeunes. »

Il participe occasionnellement à *La Revue Blanche* de Félix Fénéon et aux *Temps nouveaux* de Jean Grave. Il donne à ce journal quatre dessins entre 1905 et 1906 et fait des dons à ses tombolas de soutien. A cette époque, il méprise le commerce de l'art. Il dit préférer le dessin à la peinture car celle-ci est réservée à des « bandits » et des « calculateurs ».

On connaît surtout Van Dongen comme l'un des créateurs du fauvisme. Aux côtés de Matisse, Dufy, Vlaminck, il doit affronter l'hostilité des critiques. Les couleurs pures, violentes et abstraites « devenaient des cartouches de dynamite » (André Derain). Van Dongen peint alors les artistes du cirque Medrano, des danseuses, des prostituées, un travesti ou des Égyptiennes. Il connaît le succès grâce au soutien de Fénéon, et peut peindre en toute tranquillité contrairement aux artistes de la génération de Pissarro.

En 1913, une de ses toiles « Le Châle espagnol » est exposée au Salon d'automne. Elle représente une femme nue regardée fixement par un gnome. La toile est jugée obscène et, sur ordre de la police, elle doit être retirée. Van Dongen fera encore scandale en 1921 avec un portrait d'Anatole France. La presse attaque « cet Hollandais qui s'était payé, ou plutôt, qui s'était fait payer la tête du Parisien ».

Mais depuis quelques années, Kees Van Dongen est devenu un peintre mondain. Il peint et fréquente maintenant rois, politiciens, célébrités du théâtre et du cinéma. Malgré des portraits qui frôlent la caricature, sa peinture a perdu toute valeur subversive.

Jusqu'à sa mort en 1968, ses œuvres seront seulement agréables, sans grand talent ni trace d'engagement.

**Philippe**

(1) « Van Dongen retrouvé ». Musée des Beaux-Arts, 20, place des Terreaux, Lyon, du mercredi au dimanche, de 10 h 30 à 18 heures jusqu'au 26 avril.  
 (2) Voir *Le Monde libertaire* n° 887, 895, 914 et 1046.

**Toujours plus à droite ?**

Un billet d'humeur signé l'Atèle paru dans *Le Monde libertaire* du 20 juin 1996 nous vaut les poursuites du ministère de l'Intérieur. Des policiers y étaient qualifiés de « parents douteux »... Nous allons vous livrer jusqu'au jour du procès, des informations, des faits concernant les nombreuses bavures pour lesquelles il n'est pas question d'émettre de doute...

« Les flics de base vivent dangereusement à l'extrême droite », écrivait André Rougeot dans le *Canard Enchaîné* du 22 novembre 1995. Il nous signalait qu'à l'approche des élections syndicales dans la police, des sondages créditaient la F.P.I.P. (fédération professionnelle indépendante de la police) de 40% des suffrages dans la région PACA (douze fois plus qu'aux dernières élections). Ailleurs, les scores de 25% en Ile-de-France, dans le Rhône, dans le Nord laissaient augurer pour l'avenir des vérifications d'identité « musclées » dans certains quartiers.

Chronique des bas-fonds

Comme un « malheur » n'arrive jamais seul, A. Rougeot nous signalait la naissance de « Front national-police » appendice en forme de trique du président du Front du même nom. Jean-Paul Laurendeau, le pénaliste chevronné conduisait cette liste... Jean-Louis Debré, écrivait Rougeot, sommé par les autres syndicats policiers de « refuser la participation de la liste présentée par le Front national », s'exécuta, mais sa requête auprès du Conseil d'État n'eut aucune suite, dès lors que chaque parti politique « légal » peut présenter une liste. Rougeot ajoutait: « Une consolation pour Debré: si la tête de liste de FN-police s'est présentée sous les couleurs de Le Pen aux dernières municipales, quelques-uns de ses colistiers arboraient, eux, lors de ces mêmes élections, l'étiquette RPR ou UDF! ».

Le 16 mars 1994, dans le *Canard enchaîné*, nous pouvions lire que sur 31 candidats étiquetés FN aux cantonales dans le Puy-de-Dôme, se trouvaient trois fonctionnaires de police en activité et un commandant de police en retraite... Est-il bien nécessaire de commenter?

Bernard Thomas, dans le *Canard Enchaîné* du 16 avril 1995 nous servait un très prometteur « le bel été du FN ». Dans cet article, il faisait allusion à la « conscience professionnelle » de trois fonctionnaires de police marseillais qui tabassèrent Sid Mohamed Amniri, un SDF qui « avait eu le culot de se prétendre Français ». Mené dans une carrière voisine, rossé à coups de pied, le SDF fut balancé dans un conteneur d'ordures vides. Pour finir (pour le finir?) les policiers tirèrent à trois reprises sur le conteneur, histoire très certainement de sécuriser l'occupant du logement...

A en croire la relation qui est faite de l'événement dans le *Figaro* du 14 août 1994, « les fonctionnaires en tenue auraient alors décidé, au lieu de le conduire à l'Évêché (le commissariat central), de lui donner une leçon et de l'éloigner manu militari du centre ville plutôt que d'établir une procédure lourde et inutile... Nous pourrions qualifier cette préoccupation de « républicaine » et respectueuse des finances publiques « nationales » si l'intention de faire du mauvais esprit venait à nous gagner...

Bernard Thomas terminait son papier ainsi: « Le Pen n'a nul besoin de s'emparer du pouvoir dans des grondements de tonnerre: tellement d'émules lui sont nés dans le pays, pareils à des petits dieux, crachant la foudre et les éclairs! »... A la semaine prochaine pour de nouvelles aventures en direct des fonctionnaires baveurs.

**Le fouineur**

**Jazz dans le vingtième**

« Le regard du cygne » (super loft aménagé en salle de spectacle... chauffée et bien équipée d'une centaine de places) accueille tous les dimanches jusqu'au 9 mars inclus, trois « pointures du jazz »: J.-J. Avenel (contrebasse), J. Labarrière (piano) et J.-J. Mechali (batterie). Quel réel plaisir de voir et d'entendre ce trio de très grands musiciens et compositeurs! Les mots me manquent pour qualifier leur complicité, leur plaisir visible à jouer ensemble et leur talent qu'ils savent communiquer à la salle... Une heure et demie à en pas rater... d'autant plus que l'entrée est libre!

**Sylvie**

Le regard du cygne: 210 rue de Belleville. Tous les dimanches à 17 heures jusqu'au 9 mars inclus. Entrée libre.  
 CD Avenel-Labarrière-Mechali: « De trois à cinq »

**RADIO LIBERTAIRE • 89.4 MHz**

dimanche 23 à 20h 30:

*Jazz en liberté* a programmé: Jimmy Lyons-Sunny Murray trio en public (1994); Noël Akchoté quartet M.A.O (1995); Noah Howard quartet (1966).

jeudi 27 à 20h 30:

*Microclimat* recevra Erick Marchandise de l'association « le réseau vert » entre autres sur le thème de la pollution de l'air

## Solidarité avec les objecteurs

COMME CELA A ÉTÉ MAINTE fois exprimé dans les colonnes du *Monde libertaire*, il serait illusoire de croire que la réforme annoncée du service national va marquer un recul de la militarisation de la société. De conscription ou de métier, l'essence même de l'armée est d'exercer un contrôle liberticide des populations. Ainsi sous couvert de lutte contre le terrorisme, le plan Vigipirate a banalisé les patrouilles de soldats dans les lieux publics. Les policiers eux-mêmes redoutent d'assister à une « militarisation rampante » du dispo-

sont de moins en moins à lutter contre le caractère discriminatoire de leur statut (double durée de cette forme de service civil par rapport au service militaire en totale contradiction avec les directives européennes, restriction des dates d'obtention, etc.) et partant contre la chienlit kaki.

Fort heureusement il en reste quelques uns qui conservent la volonté d'agir et de désobéir. Le 26 octobre 1995, ils étaient plusieurs dizaines à se mettre en grève dans la région lilloise, faisant ainsi acte de désobéissance civile, au risque d'écoper de

Parallèlement, un nombre croissant d'associations a une fâcheuse tendance à considérer les objecteurs comme une main-d'œuvre très bon marché et corvéable à merci. Pourtant il est souhaitable que les anarchistes et tous les antimilitaristes apportent leur soutien à la riposte qui se met en place dans le milieu associatif pour s'opposer, comme en 1994, à la baisse des crédits consacrés par le ministère des Affaires sociales aux indemnités et soldes allouées aux objecteurs.

Rendue effective le 15 janvier dernier, cette mesure contraindra les structures accueillant ceux qui refusent d'aller en caserne à prendre en charge 1700 F sur les 2100 à 2700 F versés mensuellement aux objecteurs. Ce désengagement financier de l'État cumulé aux retards pris par le ministère dans le remboursement des avances de soldes – jusqu'à deux ans – va asphyxier les trésoreries associatives. Cela aggravera considérablement les conditions dans lesquelles les objecteurs de conscience s'acquitteront de cet impôt en temps à la stupidité guerrière.

Concrètement une bonne partie de ceux qui ont obtenu le statut d'objecteur depuis ce début d'année ne trouve pas de poste. Ce qui les place hors statut avec les conséquences que cela implique: absence de couverture sociale et de tous revenus. La volonté étatique de casser l'objection est flagrante. D'après certains témoignages, la DRASS aurait même préconisé comme solution qu'ils fassent tout de même un service militaire. S'il est impossible à un appelé rentré en caserne d'opter au cours de son service pour l'objection la réciproque est-elle possible?

Toutefois, c'est de façon critique que nous appelions à participer à la manifestation-carnaval qui se tenait le 11 février sur la place du Général-de-Gaulle.

En effet, les associations qui l'organisaient mettent essentiellement en avant des arguments économiques et évacuent totalement toutes réflexions antimilitaristes. Le texte de leur tract d'appel présentait des similitudes avec les sempiternelles récriminations patronales contre les charges sociales. Maladresses rédactionnelles ou reflet d'une scandaleuse réalité? Le titre du tract « Des objecteurs pour tous » sans mise au point pourrait sonner comme « Des esclaves pour tous! » Et c'est ce qui a été retenu de cette manifestation qui a réuni une soixantaine de personnes. Le journaliste de *Nord-Eclair* faisait le commentaire suivant: « Employés et employeurs sont mutuellement menacés. Les premiers risquent de ne plus trouver d'association d'accueil, les dernières, tout au moins les plus fragiles d'entre elles, pouvant parfois disparaître faute de main-d'œuvre » (3).

Par ailleurs, une manifestations nationale est prévue à Paris le 15 mars prochain.

Christophe Fétat  
groupe May Picqueray (Lille)

- (1) *Le Monde* daté du 24 janvier 1997  
(2) *Le Monde libertaire* n° 1016 du 9 novembre 1995.  
(3) *Nord éclair* du 12 février 1997.



stif de sécurité intérieure. Selon les dires du secrétaire général de la FASP (1): « le renfort de milliers de militaires pour assurer des missions de sécurité intérieure démontre que des choix ont été opérés en faveur d'une sécurité militarisée ».

En attendant la suppression du service militaire de plus en plus de jeunes optent pour l'objection de conscience. Or, paradoxalement, ils

deux à six mois de prison ferme (2). Ils protestaient contre la circulaire Balladur du 1<sup>er</sup> décembre 1994 qui renforçait la mainmise des autorités préfectorales sur les affectations des objecteurs. En France chaque année des objecteurs réunis dans la coordination « On arrête tout » désertent au bout de dix mois pour signifier leur refus d'accepter la double durée de leur service.

### Un peu de compassion, à la fin !

Jusqu'à ce lundi après-midi où j'écoutais Mademoiselle Le Pen plaider pour le Front national lors du procès qui opposait cette « association » au *Monde libertaire*, je ne comprenais pas ce qui rendait les militants du FN, aussi aigris et bornés. Je m'imaginai naïvement que seule la bêtise et l'intolérance présidaient à leurs humeurs.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque la révélation nous fut donné par cette jeune personne: « Les adhérents du Front national commencent à vivre dans la peur. » Ainsi, c'est sur le plan de la paramoia que se décident les actes de ces personnes... tu parles d'un scoop!

Il s'en est fallu de peu pour que l'on nous tienne un discours larmoyant sur l'enfance malheureuse des pauvres petits militants de la Haine... ce pas ne fut pas franchi.

Ça rassurera sans doute les habitants de Toulon ou d'ailleurs qui se demandaient à quelle sauce ils seraient mangés. Dorénavant, tout comme nous pouvions utiliser le terme de bavure pour désigner les débordements musclés de la police nationale, il nous sera loisible de parler de réaction à un sentiment de crainte incontrôlable lorsque les colleurs d'affiches du FN, feront des cartons sur les ombres passantes ou que des gamins effarouchés jeteront un type dans la Seine simplement parce qu'il ne leur ressemble pas.

L'Atèle

Le 17 février 1997

Site : <http://www.geocities.com/Paris/7645>

Le chômage, le racisme, les expulsions, la répression, la misère...



**C'EST L'ÉTAT ET LES PATRONS**

Chômeurs, Étudiants, Salariés, Sans-papiers, tous ensemble...



**C'EST LA SOCIÉTÉ QU'IL FAUT CHANGER**

libertaire

ANARCHISTE

FEDERATION ANARCHISTE

145 RUE AMELOT 75011 PARIS

Affiche en vente à la librairie du *Monde libertaire*  
Format 50 x 80 cm.  
50 F les 50 exemplaires ou 1 F l'unité. (chèque à l'ordre de Publico)

A G E N D A

samedi 22 février

**CHELLES**: Le groupe Sacco et Vanzetti organise une réunion-débat sur l'ordre moral à 20 h 30 au 1bis, rue Emilie.

**SAINT-DENIS**: Le groupe Henry Poulaille de la Fédération anarchiste co-organise avec le groupe local Ras-le-Front une rencontre sur le thème « Antifascisme et guerre d'Espagne, quels enseignements pour le combat antifasciste ? » avec la participation de Pierre Broué et d'Aimé Marseillan à 14 heures à la MJC, 2, place de la Résistance (M° Saint-Denis-Porte de Paris).

**LILLE**: L'énergie nucléaire en question ; l'actualité des luttes antinucléaires... c'est une conférence-débat (+ projection d'un documentaire sur Superphénix) avec Bernard (CNT-énergie) et Perline (revue Silence) à 15 heures au Centre culturel libertaire Benoît Broutchoux, 1-2, rue Denis-du-Péage.

**LYON**: L'Union locale de Lyon organise un débat à 15 heures sur « Qu'est-ce que le Front national et quelles luttes mener face aux idées d'extrême droite ? » à la librairie La plume noire, 19, rue P. Blanc 69001 (Tél.: 04 72 00 94 10).

**BORDEAUX**: 2<sup>e</sup> FOCU (Forum des cultures underground). 14 heures : forum (entrée gratuite) avec expos (labels, fanzines, assocés, graphistes...), concert free-jazz avec Intergalactic quintet orchestra, intervention de Génération Chaos... 21 heures : concert (entrée 40 F) : Tomy, Skullduggery, Sabot, Portobello bones. 3, avenue Victor-Hugo, 33700 Mérignac-Arlac (bus 26 et 30).

mercredi 26 février

**PARIS**: Diffusion en direct de l'émission d'ARTE consacrée à Nestor Makhno au 33, rue des Vignoles à 20 h 40.

jeudi 27 février

**PARIS**: Le groupe La Villette de la FA vous invite à une discussion autour de notre hebdomadaire *le Monde libertaire*. Nous évoquerons entre autres les procès en cours. A partir de 20 h 30 à l'Usine, 102 bd de la Villette (M° Colonel-Fabien).

**RENNES**: La Messe (Mobilisation pour l'égalité sexuelle et sociale émancipatrice) organise au local anarchiste rennais (9, rue Malakoff) à 18 h 30 une rencontre-discussion sur le thème du **sexisme au quotidien**.

vendredi 28 février

**BESANCON**: Le groupe Proudhon organise une réunion publique: « L'anarchisme, un projet social » à 20 h 30 au Cercle suisse (rue de Lacoré).

samedi 1er mars

**PARIS**: Femmes libres (émission de Radio libertaire) fête ses onze ans de 16 heures à 22 heures au cinéma La Clé, 21, rue de la Clé (5<sup>e</sup>). 16 h 30 : projection de « *De toda la vida* » ; 18 heures : rencontre entre femmes libres (invités, auditrices, auditeurs...) ; 19 heures : *Ah! si nous luttions pas!* par le théâtre de l'Urgence ; 20 heures : 11 ans ça s'arrose ! ; 21 heures : Mama Béa était prévue... mais c'est Sabine Viret qui sera là !